CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six le sept mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Marolles, sous la présidence de Monsieur Roland EDELINE, Maire ;

Etaient présents : EDELINE R, BOUVIER T, POTIRON B, RUAUX J.C, LEROUX C, BLISEZ M, MILAZZO E, ROUAULT M, DESORMEAUX Gaël, MABIRE P, NUTTENS G.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MAES F. HARACHE L. CATHERINE C. LEGUEN C.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 11** **Votants : 11**

Date de convocation : 27 avril 2026

1. Travaux : devis bâtiment des associations N°2026-18

M. Edeline fait part au Conseil Municipal qu'il y a quelques travaux d'entretien de bâtiments publics à prévoir et notamment sur le bâtiment des associations.
Il présente donc les devis de couverture pour ce petit bâtiment des entreprises CCIP et d'Antoine Muraro Couverture :
CCIP : 11 223,24€ TTC (version ardoise naturelle)
Antoine Muraro Couverture : 8 446,94€ TTC (ardoise Kergoat)
10 282,94€ TTC (ardoise naturelle)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
-d'accepter le devis d'un montant de 8 446,94€ TTC de l'entreprise Muraro couverture
-d'autoriser M. le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2 Travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire (partie ancienne de l'école) - demande de subvention au titre du fonds vert (accélérer la transition écologique) pour l'année 2026

N°2026-17 Remplace Delib 2025-46

M. Edeline rappelle au conseil municipal que le 20 novembre 2025 qu'une délibération de demande de fonds vert a été prise pour les travaux de rénovation thermique et énergétique pour l'ancien bâtiment scolaire et que suivant l'audit énergétique du cabinet Quardina des devis ont été modifiés.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de rénovation énergétique du bâtiment scolaire (partie ancienne de l'école),
- Ce projet s'élève à la somme de 141 481,86€ HT soit 169 778,21€ TTC pour la réalisation de ce projet,
- De solliciter une subvention au titre du fonds vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,

-D'inscrire ces travaux au budget 2026 de la commune et s'engage à financer ces travaux pour une part à l'aide de la subvention sollicitée et d'autre part avec des fonds disponibles de la commune.

3 Travaux Devis Eglise
N° 2026-19

M. Edeline fait part au Conseil Municipal que les murs intérieurs de l'église ont souffert de l'humidité et plus particulièrement les bas de mur. M. le Maire présente donc le devis de l'entreprise DB maçonnerie pour refaire ce bas de mur au mortier de chaux, il est d'un montant de 9 849,60€ TTC.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'accepter le devis d'un montant de 9 849,60€ TTC de l'entreprise BD Maçonnerie
-d'autoriser M. le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

4 Travaux Défense Incendie
N°2026-20

M. Edeline fait part au Conseil Municipal que suite au contrôle des bouches incendie existantes sur la commune, deux d'entre elles seraient à remplacer, la première Rte de la Fosse et la deuxième Rte de la Palaisière.
M. le Maire présente les devis d'une part de Véolia pour un montant TTC de 9 133,81€ TTC et de l'autre un devis de Réseaux Environnement pour un montant TTC de 13 068€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'accepter les devis d'un montant de Véolia 9 133,81€ TTC pour le remplacement de ces bouches incendies vétustes.
-d'autoriser M. le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

5 FREDON 2026
N°2026-21

M. Edeline fait part au Conseil Municipal de la proposition de FREDON de continuer ce dispositif pour 2026, tout en sachant que le Département n'attribuera plus d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques et que la communauté d'agglomération Lisieux Normandie s'est désengagée également. Seule la commune prendrait en charge la destruction des nids et la cotisation au FREDON pour le support logistique (site FREDON).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas signer la convention avec FREDON pour l'année 2026 mais de contacter des désinsectiseurs à proximité pour détruire les nids de frelons asiatiques cas par cas. La commune seule prendra en charge le coût de ces destructions de nids.

6 DIVERS

Concernant l'église, il serait à envisager de faire également un nettoyage des murs intérieurs tout en préservant les pochoirs et fresques. Nous allons donc contacter le service Patrimoine du Département pour qu'il puise nous donner des contacts pour réaliser cette prestation.

Pour ajouter un outil de communication au service de la population, il est envisagé de proposer l'outil « panneau pocket » qui une application mobile pour collectivité au service de la population totalement gratuit pour le particulier. Il est donc envisagé de partir sur un abonnement de 2 ans pour 290€ TTC avec l'adhésion à l'AMRF.

Pour une question de sécurité, il serait plus prudent de procéder à l'élagage du chêne à côté du parking de la salle des fêtes, pour cela des devis (Coupey élagage, Joseph Dutot paysage et Paul Carpentier élagage) vont être demandé pour élaguer cet arbre.

Il est prévu pour indemniser les participants et l'utilisation de leur matériel aux travaux d'installation des pierres d'enrochement sur terrain de foot de donner un bon carburant.

Pour mettre à profit l'achat de la salle communale, il est indiqué à la communauté d'agglomération Lisieux Normandie qu'elle serait disponible pour des expositions itinérantes.